



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté - Patrie



**EXAMEN A MI-PAROURS DE LA MISE EN ŒUVRE DU  
CADRE D'ACTION DE SENDAI POUR LA REDUCTION DES  
RISQUES DE CATASTROPHE 2015-2030**

**RAPPORT DU TOGO, 2022**

## Table des matières

I.	Aperçu et introduction .....	4
II.	Méthodologie et processus de l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai.....	6
2.1.	Préparation et collecte .....	6
2.2.	Rédaction et validation du rapport .....	6
III.	Examen rétrospectif .....	7
3.1.	Progrès pour atteindre le résultat et l'objectif.....	7
3.2.	Progrès dans l'évaluation des risques, l'information les concernant et leur compréhension	8
3.3.	Progrès dans la gouvernance et la gestion des risques.....	9
3.3.1.	Dispositions politiques .....	9
3.3.2.	Dispositions stratégiques .....	10
3.4.	Progrès dans les investissements dans la réduction des risques et la résilience.....	12
3.5.	Progrès en matière de préparation aux catastrophes .....	14
3.6.	Collaboration, partenariat et coopération .....	16
3.6.1.	Mécanismes de collaboration intra gouvernemental .....	16
3.6.2.	Partenariat public-privé.....	16
3.6.3.	Partenariat avec les pays du continent, les institutions régionales, continentales et internationales .....	17
3.6.4.	Partenariats avec les PTF.....	17
3.7.	Progrès dans la réalisation des objectifs du Cadre de Sendai.....	17
IV.	Évolutions contextuelles, enjeux et défis nouveaux et émergents.....	19
4.1.	Changements de contexte et nouveaux enjeux – Rétrospective 2015-2022 .....	19
4.2.	Enjeux émergents et contextes futurs – Prospective (à l'horizon 2030 et pour l'après 2030)	20
V.	Examen prospectif et recommandations .....	21
5.1.	Recommandations pour atteindre le résultat et l'objectif du Cadre de Sendai .....	21
5.2.	Progrès dans l'évaluation des risques, l'information les concernant et leur compréhension	21
5.3.	Progrès dans la gouvernance et la gestion des risques.....	22
5.4.	Progrès dans les investissements dans la réduction des risques et la résilience.....	23
5.5.	Progrès en matière de préparation aux catastrophes .....	23
5.6.	Collaboration, partenariat et coopération .....	23
	Bibliographie.....	25

## Sigles et acronymes

ABM	Autorité du bassin du Mono
ABV	Autorité du bassin de la Volta
ADAPT	d'Adaptation de l'agriculture aux changements climatiques
ADRA	Adventist development and relief agency
ANADEB	Agence nationale d'appui au développement à la base
ANASAP	Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique
ANGE	Agence nationale pour la gestion de l'environnement
ANPC	Agence nationale de la protection civile
ANSAT	Agence nationale de sécurité alimentaire
ASECNA	Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar
BAD	Banque africaine de développement
BID	Banque islamique de développement
BIDC	Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
CADRI	Capacity for disaster reduction initiative
CAS	Cadre d'action de Sendai
CCA	Common country assessment
CCNUCC	Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CEB	Communauté électrique du Bénin
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest
CILSS	Comité inter-États de Lutte contre la sécheresse au sahel
CNOU	Centre national des opérations et des urgences
COP	Conférence des parties
CREPA	Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement
CRS	Catholic Relief Services
CRT	Croix-Rouge Togolaise
CSIGERN	Cadre stratégique d'investissement pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles du Togo
CSP	Corps des sapeurs-pompiers
DCSSA	Direction Centrale du Service de Santé des Armées
EMP	Examen à mi-parcours
FAO	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEWS	Flood early warning system
FFF	Mécanisme forêts et paysans
FUNES	Functional estimation
GFU	Guichet foncier unique
GNDRR	Réseau mondial des organisations de la société civile pour la prévention des catastrophes
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
IFN2	Deuxième Inventaire forestier national
INSEED	La Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale
MERF	Ministère de l'environnement et des ressources forestières
MRI	Mécanisme de réponse immédiate
NADMO	National disaster management organization
OCDI	Organisation de la charité pour un développement intégral
ODD	Objectifs de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIPC	Organisation Internationale de la Protection Civile
ONE	Observatoire national de l'environnement
ONG	Organisation non gouvernementale
OPFA	Organisations de producteurs forestiers et agricoles
ORSEC	Plan d'organisation de la réponse de la sécurité civile
OSC	Organisations de la société civile
PAM	Programme alimentaire mondial

PASA	Projet d'Appui au Secteur Agricole
PASSCO	Projet d'amélioration des conditions sanitaires en milieu scolaire et rural des régions de la Kara et des Savanes
PCAO	Projet d'appui à la protection civile
PEUL	Projet Environnement urbain de Lomé
PGICT	Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres
PIDU	Projet d'infrastructure de développement urbain
PNACC	Plan national d'adaptation aux changements climatiques
PND	Plan national de développement
PNDS	Plan national de développement sanitaire
PNRRC	Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PPR	Plan de préparation et de réponse
PRC	Plan régional de contingence
PRSA-AO	Programme de renforcement du système alimentaire en Afrique de l'Ouest
PTF	Partenaires techniques et financiers
PURISE	Projet d'urgence de réhabilitation des infrastructures
QUIBB	Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être
RCP	Representativ concentration pathway
RRC	Réduction des risques de catastrophes
SAP	Système d'alerte précoce
SCAPE	Stratégie de croissance accélérée et de la promotion de l'emploi
UA	Union africaine
UNDRR	United nations office for disaster risk reduction
UNICEF	Fonds des nations unies pour l'enfance
WACA	West Africa coastal areas

### Images de la page de garde

En haut à gauche : Construction du quatrième lac à Lomé

En haut à droite : Afflux de réfugiés ghanéens à Dankpen, janvier 2019

En bas : Construction du nouveau port de pêche, Lomé

## **I. Aperçu et introduction**

Depuis quelques années, le Togo tout comme beaucoup de pays dans le monde est exposé aux risques et subit régulièrement différents types de catastrophes parfois accompagnés de pertes en vies humaines et de dégâts matériels importants. Les effets des changements climatiques se font ressentir dans le pays, provoquant des événements météorologiques extrêmes : fortes précipitations prolongées suivies d'inondations, vents violents, érosion côtière, sécheresses, feux de végétation/incendies, submersion marine.

### **Inondations**

Le Togo a enregistré une soixantaine d'inondations urbaines et rurales qui ont causé des dégâts matériels et pertes en vies humaines. Les années 2007, 2008, 2009 et 2010 ont été particulièrement marquées par des inondations aux conséquences sociales et économiques désastreuses pour le pays. Le caractère des précipitations et l'importance du réseau hydrographique engendrent à chaque saison des pluies engendrant plusieurs cas d'inondation causant des dégâts qui peuvent être particulièrement importants. On y a noté des pertes en vies humaines, la destruction massive d'infrastructures routières, des maisons d'habitation et des champs.

Ces inondations, autrefois localisées dans les régions Maritime (Préfectures du Golfe, des Lacs, Bas-Mono, Yoto) et Savanes (Préfectures de l'Oti, de Kpendjal), se sont généralisées ces dernières années sur l'ensemble du pays.

### **Vents violents**

La situation géographique du Togo en zone intertropicale l'expose aux passages des tempêtes cyclonales de vitesse moyenne atteignant 115Km/h. Les régions les plus touchées sont les Plateaux, la Centrale, la Kara et les Savanes. Très souvent, le passage de ces vents violents entraîne le déracinement des arbres, la destruction des toitures de maisons, de salles de classe et des centres de santé. Rarement les pertes en vies humaines occasionnées par des tempêtes foudroyantes sont relevées.

### **Érosion côtière**

Le phénomène d'érosion observé sur le littoral togolais s'inscrit dans un contexte mondial de recul des plages. Ce phénomène se produit sur 300 km le long du golfe de Guinée entre l'embouchure de la Volta (Ghana) et le Delta du fleuve Niger. La construction d'ouvrages de protection à Kpémé et à Aného a été réalisée entre 1984 et 1988 puis entre 2010 et 2011 pour limiter cette érosion. Toutefois, l'implantation de ces épis rocheux n'a pas permis, pour le moment d'endiguer la situation. Les infrastructures réalisées sur la côte et la montée du niveau de la mer, du fait des changements climatiques, perturbent le mécanisme hydro-sédimentaire et accélèrent l'érosion côtière dont les impacts de recul du trait de côte sont généralement assez forts, pouvant aller de 5 m à 12 m par an suivant les segments de la côte togolaise.

### **Sécheresse**

Le Togo a connu trois grandes sécheresses qui ont provoqué une famine sévère entre 1942-1943, 1976 -1977, et 1982-1983. Ce phénomène est surtout localisé dans les régions des Savanes, de la Kara, Maritime et dans l'Est des Plateaux. Il est caractérisé par une augmentation progressive de la température ambiante, une diminution de la pluviométrie, du nombre de jours de pluies et du ratio pluviométrie/ évapotranspiration potentielle (P/ETP).

## **Feux de végétation**

Le phénomène de feux de végétation est récurrent au Togo. Il se manifeste chaque année pendant la saison sèche. Les principales causes sont essentiellement anthropiques à savoir l'agriculture sur brûlis pratiquée par la plupart des paysans et certaines pratiques de chasse. Les impacts des feux de végétation répertoriés sont d'ordre socio-économique et environnemental. Certains de ces feux de végétation débouchent sur des incendies.

## **Éboulement de montagne**

Le relief montagneux togolais dans son ensemble est peu accidenté. Toutefois, le phénomène d'éboulement se constate dans certaines zones. Les principales causes sont les travaux d'ouverture des routes, la déforestation, la culture sur les flancs de montagnes et les pluies. Ces éboulements entraînent d'importants dégâts matériels, notamment l'encombrement des voies de communication entraînant l'isolement de certaines localités du pays et le ralentissement des activités économiques.

## **Épidémies**

Les principales épidémies enregistrées au Togo sont : le choléra, la méningite, la fièvre typhoïde, le VIH/SIDA (6%), etc. avec des cas de décès. La recrudescence du choléra, du paludisme et d'autres maladies est clairement associée aux épisodes post-crues ou des étendues d'eau stagnantes qui dégradent les conditions d'hygiène et favorisent la prolifération des vecteurs. Le Togo comme les autres pays est exposé à la maladie à virus Ébola, la fièvre Lassa, la grippe aviaire AH5N1, le coronavirus. Ce dernier a eu un impact sur l'économie se traduit par une baisse estimée à 3% du PIB à cette date, ce qui engendre un impact négatif sur les finances publiques et la consommation domestique.

## **Risques technologiques**

Le Togo est aussi exposé à d'autres risques et menaces tels que les accidents de transports (routier, fluvial, ferroviaire, aérien), les risques industriels et de transport de matières dangereuses, les menaces d'attaque terroriste. Ces dernières se sont manifestées au cours de l'année 2022. Cependant, le gouvernement a rapidement pris des mesures pour endiguer ce phénomène.

L'ambition des autorités du pays est de faire du Togo une nation à revenu intermédiaire économiquement, socialement et démocratiquement solide et stable, solidaire et ouverte sur le monde. Pour ce faire, le pays a élaboré et mis en œuvre pour la période 2018-2022 le Plan national de développement (PND). Ce cadre de référence en matière de développement entend concilier et traduire les ambitions d'émergence et de développement durable à travers la transformation structurelle de l'économie et la professionnalisation des différents secteurs des chaînes de valeurs, l'accélération de la croissance, la réduction de la pauvreté et des inégalités et la préservation de l'environnement. Il tire ses fondements des défis dégagés dans le diagnostic, du projet de société du chef de l'Etat duquel découle la Déclaration de la politique générale du gouvernement et arrimé à l'agenda 2030 de développement durable ainsi qu'aux quatre priorités du cadre de Sendai.

La mise en œuvre du cadre de Sendai s'est traduite par l'intégration des ODD dans la planification nationale sous deux aspects essentiels : le premier est relatif au processus d'appropriation des ODD (ODD 1, 11, 13) et le second concerne leur intégration proprement dite dans les instruments nationaux de planification.

Avec la pandémie de la COVID-19, l'économie mondiale est confrontée à l'une des crises les plus graves depuis la seconde guerre mondiale. Cette crise a eu des impacts considérables sur la vie socioéconomique des populations. Pour y faire face et en vue d'actualiser le PND arrivé à expiration le Togo a donné une nouvelle impulsion à son économie sous la forme d'un plan stratégique connu sous le nom de Feuille de route gouvernementale Togo 2025 qui est également arrimé à l'Agenda 2030 des Nations-Unies. Cette feuille de route prend en compte la RRC en son axe stratégique 3, ambition 10. Il s'agit de mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays.

## **II. Méthodologie et processus de l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai**

Lors de l'adoption du cadre d'action de Sendai à la troisième conférence mondiale des Nations-Unies sur la réduction des risques de catastrophe en 2015, l'Assemblée générale a été invitée à envisager la possibilité d'inclure l'examen des progrès accomplis au niveau mondial dans la mise en œuvre du cadre de Sendai dans le cadre de ses processus de suivi intégrés et coordonnés des conférences et sommets des Nations-Unies. Ainsi, le 17 décembre 2021, l'Assemblée générale des Nations-Unies a adopté la résolution A/RES/76/204 relative à l'organisation d'un examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai 2015-2030 pour la réduction des risques de catastrophes. Cet examen, coordonné par l'UNDRR, a pour objectif de :

- évaluer les progrès réalisés dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les politiques, programmes et investissements à tous les niveaux ;
- identifier les bonnes pratiques, les lacunes et les défis et accélérer la voie vers la réalisation de l'objectif du Cadre de Sendai et de ses sept cibles mondiales d'ici 2030 ; et
- identifier et traiter les moteurs sous-jacents du risque de catastrophe d'une manière systémique.

Au plan national, il est piloté par l'Agence nationale de la protection civile. L'élaboration du rapport s'est déroulée en deux grandes étapes : (i) la préparation et la collecte d'informations ; (ii) la rédaction et la validation.

### **2.1. Préparation et collecte**

Cette étape a permis de :

- identifier et mobiliser les parties prenantes des plateformes nationale, régionales et locales de réduction des risques de catastrophes (PRRC), dans le cadre d'un exercice de collecte d'information et de concertation ;
- collecter les données et informations à travers un questionnaire proposé dans la note conceptuelle auprès des parties prenantes de la mise en œuvre du CAS ;
- organiser un atelier national en vue d'harmoniser les points de vue des acteurs sur les données fournies par les parties prenantes.

### **2.2. Rédaction et validation du rapport**

Le canevas proposé dans la note conceptuelle et la base de données obtenue à l'issue de la phase de collecte ont constitué les éléments de référence pour la rédaction du rapport. A cet effet, un comité de rédaction a été mis en place pour proposer une version provisoire du rapport à travers une analyse des données et informations collectées. Cette version provisoire, après amendement de l'équipe de UNDRR a été validée à un atelier national. Cet atelier a permis à toutes les parties prenantes d'analyser et d'affiner le contenu du rapport, et de susciter leur adhésion. Les

observations, amendements et recommandations issus de l'atelier ont été intégrés au document en vue de son amélioration.

### III. Examen rétrospectif

#### 3.1. Progrès pour atteindre le résultat et l'objectif

Les leçons apprises et les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo ont guidé les actions menées et celles en cours relativement au Cadre de Sendai pour la RRC. Les interventions du pays ont globalement consisté à l'amélioration du cadre stratégique et technique en matière de réduction des risques de catastrophes dans le but d'écartier de nouveaux risques de catastrophe et réduire les risques existants.

Ce renforcement a porté sur des **mesures institutionnelles, juridiques et structurelles** avec pour actions phares la création de l'Agence nationale de la protection civile et l'adoption de la politique nationale de la protection civile en 2017.

Un arsenal de **textes juridique** sectoriels et multisectoriels, au sommet desquels se trouve la Constitution togolaise du 14 octobre 1992, modifiée par le projet de loi portant révision constitutionnelle adopté le 8 mai 2019 par l'Assemblée Nationale et la loi-cadre sur l'environnement de 2008, régit la thématique de réduction des risques de catastrophes au Togo.

En vue de renforcer la résilience des communautés vulnérables face aux risques de catastrophes, plusieurs **programmes, politiques et projets** ont été initiés dans les domaines suivants : protection civile, gestion des catastrophes, environnement, santé, eau-hygiène et assainissement, éducation, agriculture, aménagement du territoire, énergie, travaux publics, transports, etc.

Une évaluation holistique des accomplissements en termes de réduction des risques de catastrophes et qui permet de mesurer les efforts du pays n'est pas encore disponible. Néanmoins un aperçu global rend compte de ce qui a été accompli pour l'atteinte de l'objectif et du résultat du CAS.

Le Togo est exposé à plusieurs risques parmi lesquels ceux hydrométéorologiques notamment les inondations et les vents violents sont les plus importants en termes de fréquence et de dégâts. Des projets et programmes d'assainissement sont exécutés dans le grand Lomé comme dans d'autres grands centres urbains exposés aux risques d'inondation. Ainsi plusieurs bassins d'orage, des retenues d'eau et des canaux de drainages des eaux pluviales ont été érigés dans le cadre des efforts de réduction des pertes aussi bien humaines que sociales et économiques. Dans les zones rurales, des actions d'aménagements des bassins sont faites pour la promotion de gestion intégrée des ressources en eau. Dans le même sillage, plus d'une centaine de Zones d'aménagement agricoles planifiées (ZAAP) sont créées et d'autres en cours au profit des producteurs vulnérables aux facteurs de production comme la terre, les intrants, la mécanisation et le financement. Aussi, la mise à disposition des embarcations et des gilets de sauvetage et les sensibilisations dans les zones à risque d'inondation a permis de réduire les risques de noyade lors des traversées.

Depuis près de deux décennies, la problématique de gestion des catastrophes s'est imposée à tous les secteurs d'activité et ce à travers tout le pays. Les inondations, qui n'affectaient que certaines zones des régions des Savanes et de la Maritime se sont étendues à tout le pays et d'autres aléas considérés comme mineurs ont pris de l'ampleur. En vue de réduire ces risques

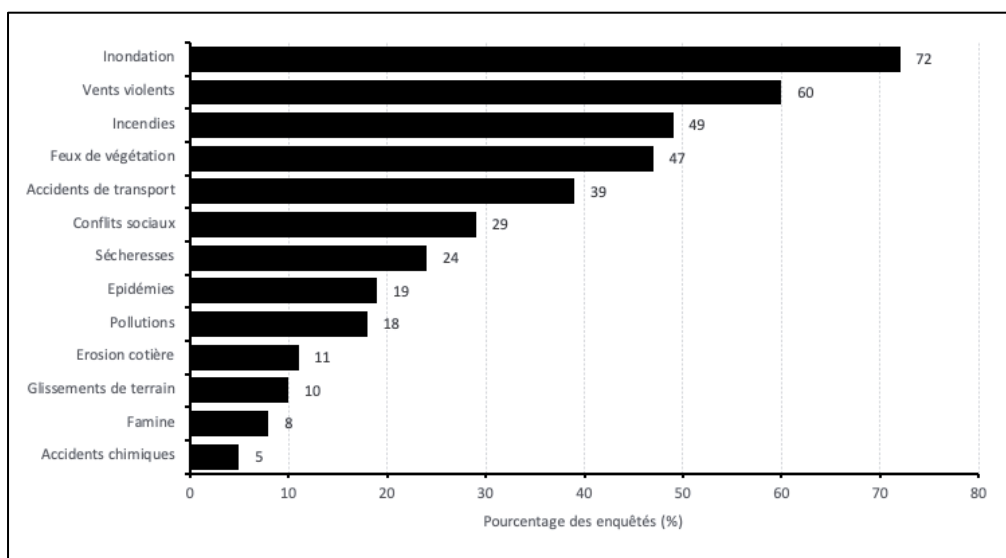


et écarter de nouveaux risques, la thématique de réduction des risques de catastrophes, autrefois relégué au second plan, s'est vu intégré au processus de planification du niveau stratégique au niveau sectoriel. Des secteurs comme la santé, l'environnement, l'aménagement du territoire, les infrastructures, l'agriculture, etc. ont dû actualiser leurs documents de planification dans le but de prendre en compte les risques de catastrophes. Le plan national de développement (2018-2022) et la feuille de route gouvernementale précédemment énoncés sont des exemples en la matière.

Il convient de relever un important facteur déterminant les actions du pays en matière de RRC. Il s'agit de la **plateforme nationale** et des plateformes préfectorales de réduction des risques de catastrophes qui produisent un effet de levier.

### 3.2. Progrès dans l'évaluation des risques, l'information les concernant et leur compréhension

Au Togo, les inondations demeurent l'aléa le plus redouté au vu des tendances climatiques relevées au niveau du rapport biennal issu de la troisième communication nationale sur les changements climatiques et les projections de l'organisation météorologique mondiale, de nombreuses autres formes d'aléas sont à prendre en compte. Il s'agit des risques de vents violents, des glissements de terrain, de la sécheresse, des feux de végétation, des conflits sociaux, des incendies, du terrorisme et de la piraterie (essentiellement maritime), des accidents technologiques ou radiologiques, de salinisation des eaux douces sur la côte et d'érosion côtière, d'envasement généralisé des cours d'eau et bas-fonds et de pollutions sur l'ensemble du territoire. Une enquête sur la perception du risque dans 22 préfectures montre les résultats suivants :



*Source : Enquête de terrain pour l'élaboration du guide pratique à l'usage des autorités locales , Janvier à Mai 2019*

Depuis 2015, des **analyses de risques et cartographies** des zones à risque à l'échelle régional, préfectorale, communale et communautaires ont été réalisées. On note une coordination et des efforts de centralisation des résultats et cartes au niveau de l'ANPC.

Par ailleurs, l'opérationnalisation en décembre 2021 du **système d'alerte précoce** (SAP) multirisque axés sur des risques majeurs que sont les inondations, la sécheresse, les épidémies, la sécurité alimentaire et les conflits intercommunautaires est un progrès majeur dans la gestion des risques de catastrophes. Ce système multirisque s'appuie également sur le SAP communautaire spécifique aux inondations, opérationnel dans 100 localités des régions des Savanes, Plateaux et Maritime.

On note également une intensification des **sensibilisations** à la réduction des risques de catastrophe, y compris les informations et les connaissances en matière de risques sous forme des campagnes faisant appel aux médias, les collectivités et les élus locaux.

De lourds investissements à travers plusieurs projets et programmes ont été réalisés dans le sens du renforcement du **système d'alerte précoce** multirisque. Il s'agit non seulement des acquisitions et installations des équipements de collecte de données mais aussi des études thématiques sectorielles et multisectorielles. À ce titre le Togo dispose de 26 stations synoptiques automatiques, 05 stations climatologiques, 300 stations pluviométriques dont 136 automatiques, 30 mini-stations synoptiques à but pédagogique installées dans les établissements scolaires et universitaires, 53 stations hydrométriques. Des efforts similaires ont permis de porter la couverture nationale en matière d'équipement fonctionnel de collecte de données hydrologiques de 30 % à environ 60% à ce jour.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le Cadre Harmonisé d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle constitue un système d'alerte précoce à travers la mise à disposition des informations de libre d'accès sur les populations en situation de crise alimentaires et nutritionnelle (sévère et aigue) et des projections par rapport la campagne agricole de l'année. Ces informations sont obtenues à partir de l'analyse des données sur différents types de chocs, notamment la flambée des prix des denrées, les inondations, la sécheresse (ruptures prolongées des pluies) et les maladies des cultures. Aussi, existe-t-il un système de collecte et de suivi des prix sur les marchés.

### **3.3. Progrès dans la gouvernance et la gestion des risques**

On note de façon générale une prise en compte significative de la thématique de réduction des risques de catastrophes dans les plans sectoriels et multisectoriels de développement.

Le processus d'appropriation des Objectifs de développement durable a été effectif au Togo à travers plusieurs activités de sensibilisation et de vulgarisation desdits objectifs en vue d'une vision partagée à tous les niveaux. Celles-ci se sont traduites par des ateliers de formation et de sensibilisation organisés au niveau national, régional et dans les différentes localités à l'intention des acteurs de développement. Ce processus a abouti à l'élaboration du plan national de développement 2018-2022 axé sur les cibles des ODD d'ici 2030. Il s'agit des cibles 1.1, 1.2, 1.3 et 1.5 pour ODD 1 ; 11.1, 11.2, 11.3 et 11.6 pour ODD 11 et 13.1, 13.2 pour l'ODD 13<sup>1</sup>. Au niveau sectoriel, certaines politiques ou plans sectoriels ont été actualisés et mise en œuvre pour l'atteinte des objectifs de développement durable sur la base des cibles et contribuer de ce fait à la mise en œuvre du cadre de Sendai 2015 2030.

#### **3.3.1. Dispositions politiques**

Sur le plan politique, les dispositions ci-dessous constituent une avancée en termes de gouvernance des RRC.

---

<sup>1</sup> Bilan commun de pays complet du Togo, 2018

La **politique nationale de la protection civile** : ce document répond aux directives internationales, notamment celles de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO), de l’Organisation Internationale de la Protection Civile (OIPC) et du cadre d’actions de Sendai. Ainsi le pays depuis 2017 dispose d’une politique nationale de protection civile (2017-2030) dont l’objectif est d’assurer les conditions d’une croissance accélérée durable et inclusive à travers une préparation adéquate du pays pour faire face aux catastrophes et aux menaces. Elle contient cinq objectifs spécifiques : (i) contribuer sensiblement à la réduction des mortalités liées aux catastrophes, (ii) contribuer sensiblement à la réduction des pertes de biens des ménages, (iii) contribuer sensiblement à la réduction des dégâts sur les infrastructures économiques, sociales et collectives, (iv) contribuer sensiblement à l’atténuation des aléas environnementaux liés aux changements climatiques et à l’amélioration des capacités techniques d’intervention, (v) contribuer sensiblement à la lutte contre les nouveaux fléaux causés par l’homme (piraterie maritime, terrorisme, cybercriminalité et grand banditisme) en assurant la planification de la gestion des crises et la prise en charge des victimes de ces fléaux.

**La loi n°2019-006 du 26 juin 2019** portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 (la loi sur la décentralisation) ; par cette loi, l’État transfère aux collectivités territoriales la compétence dans plusieurs domaines : action sociale et protection civile, développement local et aménagement du territoire, urbanisme et habitat, infrastructures, équipements, transports et voies de communications, énergie et hydraulique, assainissement, gestion des ressources naturelles et protection de l’environnement.

### **3.3.2. Dispositions stratégiques**

La prise en compte des risques de catastrophes est effective dans l’élaboration et l’adoption en 2018 du Plan national de développement (PND). Ce plan tire ses fondements des défis dégagés dans le diagnostic, de la revue de la Stratégie de Croissance Accélérée et de la Promotion de l’Emploi (SCAPE), de l’agenda 2030 des objectifs de développement durable, de la vision 2020 de la CEDEAO et de l’agenda 2063 de l’Union Africaine.

Il a pour objectif global de transformer structurellement l’économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d’emplois décents et induisant l’amélioration du bien-être social. Le PND prend en compte les changements climatiques et les différents scénarios, la thématique de RRC appliquée aux infrastructures, à la protection de l’environnement, à la digitalisation et à l’éducation. Il mentionne la nécessité de renforcer les capacités du gouvernement dans la prévention et la gestion des risques de catastrophes, former des agents de collecte de données, de superviseurs et d’animateurs du SAP au niveau communautaire et créer des plateformes locales de gestion des catastrophes dans les zones les plus affectées par les différents aléas afin de les rendre plus résilientes.

L’Axe stratégique 3: « Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d’inclusion » à travers l’effet attendu 4 : « la population bénéficie d’un système de protection sociale et civile » illustre l’engagement du gouvernement togolais à assurer une large couverture en matière de protection sociale, entre autres, par le biais du renforcement de la coordination et la gestion du système d’information et d’alerte précoce en matière de protection civile.

Le Togo s'efforce d'élever le niveau de prévention, d'atténuation des risques et de préparation du pays à travers les dispositions ci-dessous :

- la création en janvier 2017 de l'Agence nationale de protection civile (ANPC) en vue de la coordination des actions de prévention et de gestion des catastrophes au Togo. Après sa création, l'ANPC a repris le rôle de Secrétariat technique de la plate-forme nationale de concertation pour la prévention des risques et catastrophes naturelles (cf. décret N°2017-011/ PR) ;
- l'élaboration d'une Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes et son actualisation périodique (2020-2026 en ce qui concerne la stratégie actualisée) ;
- la révision périodique des plans de contingence (national et régionaux), du plan d'organisation de la réponse de la sécurité civile (ORSEC), le plan de préparation et de réponse, le schéma d'analyse et de couverture de risques, etc. ;
- l'élaboration d'une stratégie nationale pour le relèvement post catastrophes (2022-2026) permettant ainsi au Togo de développer des capacités en matière de « relèvement post-catastrophe » ;
- l'intégration de la problématique des RRC dans les politiques et documents de planification sectoriels (Environnement, Sécurité et protection civile, Action Sociale, santé, Coopération, Aménagement du territoire, urbanisme, Eau et Assainissement) ;
- l'élaboration d'un guide pratique de gestion des risques de catastrophes et menaces à l'usage des autorités locales ;
- la formulation d'un Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNACC) afin de prévenir et limiter les conséquences négatives des changements climatiques sur le développement à moyen et à long termes ;
- la mise en place de la Plateforme One Health ;
- l'élaboration du Cadre stratégique d'investissement pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles du Togo (CSIGERN) pour valoriser les potentialités environnementales, économiques et sociales du Togo ;
- l'élaboration du plan national de développement sanitaire (PNDS 2017-2022) pour améliorer la santé des populations
- la nomination des points focaux RRC en 2018 dans toutes les institutions intervenants dans la RRC afin de faciliter la remontée d'information sectorielle et permettre une célérité des actions. Ces points focaux sont regroupés au sein de la PNRRC qui organise plusieurs réunions annuelles.
- l'organisation des campagnes de sensibilisation permanente à travers les médias, les réseaux sociaux sur la prévention et la gestion des catastrophes. Ces sensibilisations sont faites avec des contenus adaptés au public cible ;
- la création et le renforcement annuel des capacités des réseaux de professionnels de média depuis 2021, l'ANPC a formé et outillé tous les 39 préfets et 117 maires sur le guide pratique de gestion des risques de catastrophes et menaces à l'usage des autorités locales ;

### 3.4. Progrès dans les investissements dans la réduction des risques et la résilience

Dans le cadre de la préservation et de la restauration des écosystèmes terrestres ainsi que de la protection de l'environnement et de la lutte contre la désertification, on peut citer : (i) l'élaboration et mis en œuvre de la stratégie nationale de reboisement (période) ; (ii) l'élaboration et mis en œuvre du plan national « sécheresse » ; (iii) la réalisation de deux Inventaires forestiers Nationaux (IFN1 en 2015 et IFN2 et 2021) ; (iv) le renforcement des capacités des coopératives de femmes agricultrices en gestion durable des ressources naturelles ; (v) la prise en compte de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles comme thèmes transversaux et émergents dans le processus de planification locale et (vi) l'interdiction d'importation, de commercialisation et d'utilisation du glyphosate et de tous produits le contenant au Togo et la promotion de l'utilisation des biopesticides et biofertilisants

Le Togo a également formulé et lancé un programme national de reboisement pour l'horizon 2030 avec l'appui de la FAO. Ces actions ont contribué à avoir un taux de couverture forestière de 24,66% en 2021 contre 24,24% en 2015, à faire passer la part du territoire protégé pour la conservation de la biodiversité de 7,4% en 2016 à 8% en 2021 et la superficie des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre de 234 000 ha en 2010 à 120 794 ha en 2021<sup>2</sup>.

Pour ce qui est du secteur de la santé, le mécanisme de surveillance sanitaire est robuste et structuré jusqu'au niveau communautaire (prompte attitude et complétude des données effectives : des tablettes sont disponibles pour la collecte et la diffusion rapide des données). Aussi la réhabilitation des infrastructures sanitaires a-t-elle été faite à travers le projet d'urgence réhabilitation des infrastructures sanitaires (PURISE ; 2013-2016). La mise en place du centre des opérations et des urgences de santé publique (COUSP) et le projet de renforcement de l'utilisation des équipes d'intervention rapide en cas d'urgence (SURGE) opérationnel depuis 2022 a permis d'améliorer la gestion des urgences de santé publique au Togo.

La création de l'Observatoire national de l'environnement (ONE) au niveau de l'Agence nationale pour la gestion de l'environnement (ANGE) démontre de la volonté du Togo de centraliser des informations et données sur l'environnement.

En matière d'aménagement, l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme et la construction des ouvrages d'assainissement dans les zones inondables à travers plusieurs projets a permis de réduire la perturbation des services de base et les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles ; il s'agit des projets d'aménagement urbain du Togo (PAUT), d'infrastructures de développement urbain (PIDU), de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT), d'amélioration des conditions sanitaires en milieu scolaire et rural des régions de la Kara et des Savanes (PASSCO 1 & 2), d'Environnement urbain de Lomé (PEUL 1 & 2).

Les projets WACA ResIP et Corridor en cours de mise en œuvre permettront à terme de renforcer la résilience du littoral togolais en proie à une dégradation environnementale dont le

---

<sup>2</sup> Forum politique de haut niveau, Rapport du Togo, 2022

coût économique est évalué à près de 188 millions de dollars US en 2022 et pourrait atteindre 425 millions de dollars US en 2030<sup>3</sup>.

Les projets de renforcement de la résilience des communautés vulnérables face au changement climatique et aux catastrophes dans les zones très exposées aux risques (2020-2024) et les risques climatiques et le système d'alerte précoce (CREWS) ont contribué à renforcer les capacités des services hydrométéorologiques et de protection civile de même que des communautés vulnérables en matière de RRC.

Dans le secteur agricole, les projets d'Appui au Secteur Agricole (PASA) et d'Adaptation de l'agriculture aux changements climatiques (ADAPT) de même que le programme de renforcement du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP) en cours ont permis d'accroître la capacité des communautés et du pays, majoritairement agricole, à faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Aussi, plusieurs projets de développement transversaux de différents secteurs contribuent à la réduction des risques de catastrophes. Il s'agit de :

- Programme d'Urgence pour la Région des Savanes (plus de 16 milliards FCFA pour la réalisation de plusieurs projets à l'horizon 2025, dans les secteurs de l'eau, l'énergie, la santé, l'infrastructure, l'éducation et l'agriculture)
- Programme d'appui à la gestion durable des déchets solides ménager à travers la collecte le tri et le recyclage (2014-2020 ; 2020-2024)
- Aménagement des infrastructures routières
- Evacuation des déchets des dépotoirs vers la déchèterie finale
- Sensibilisation de proximité
- Développement des AGR

Les actions menées dans le cadre de ces projets et celles en cours ont contribué à l'atteinte des cibles des ODD qui ont une corrélation avec les objectifs du CAS.

### **ODD 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde**

Dans le cadre de l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes, le Togo a entrepris la mise en œuvre de plusieurs programmes. Les actions issues de ces programmes ont contribué à réduire la pauvreté au sein des populations. En effet, sur la période 2015-2019, le taux de pauvreté au niveau national est passé de 55,1% à 45,5%. L'incidence de la pauvreté monétaire en milieu rural est passée de 68,7% en 2015 à 58,8% en 2021. L'indice de pauvreté multidimensionnelle est passé de 0,301 en 2013 à 0,213 en 2017. La proportion de la population en situation de pauvreté sous toutes ses formes est passée de 55,13% en 2013 à 42,95% en 2017. Les inégalités se sont réduites au cours de ces dernières années comme l'indique l'indice de Gini qui est passé de 39,3% en 2013 à 38,5% en 2021<sup>2</sup>.

### **ODD 11 : Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables**

---

<sup>3</sup> Rapport sur l'évaluation du coût historique de la dégradation de la côte y compris la vulnérabilité des communautés côtières du Togo, 2022

L'urbanisation au Togo qui est en pleine croissance avec un taux de croissance annuel de la population urbaine de 3,8% (le taux d'urbanisation est estimé en 2020 à 43,5%), et avec une urbanisation peu respectueuse des règles des plans d'urbanisme en raison des faibles capacités des communes à exercer un contrôle strict, présente de nombreux risques pour les infrastructures de base et la santé des populations. Les villes du Togo, en particulier le Grand Lomé, font face à des défis de transport, environnementaux et sanitaires. Des efforts entrepris notamment avec les centres de collecte et de traitement des déchets d'Aképe et de Sokodé ont encore besoin d'être étendu<sup>2</sup>.

Le défi majeur noté dans le secteur de l'habitat et du développement urbain est la sécurisation du foncier. Mise à part la loi portant code foncier et domanial votée par l'Assemblée nationale le 05 juin 2018, le Gouvernement a mis en place par un décret en mars 2019, un Guichet foncier unique (GFU) pour répondre aux besoins d'allègement et de célérité de la procédure d'obtention des actes d'urbanisme, notamment le titre foncier (Forum politique de haut niveau, Rapport du Togo, 2022).

### **ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**

Le Gouvernement ambitionne d'assurer une gestion durable des ressources naturelles et une résilience face aux effets des changements climatiques.

Les impacts du changement climatique se manifestent par le l'étendue des dégâts et des victimes d'inondations, des pollutions de l'air, industrielles et chimiques. Le Togo fait face à de fortes chaleurs, à la mauvaise répartition des pluies, aux inondations, aux sécheresses, aux vents violents et à l'élévation du niveau de la mer qui exacerbe le phénomène d'érosion côtière. Pour la zone côtière, les projections prédisent des hausses importantes de la mer dans les prochaines années. L'érosion côtière est importante ; en moyenne la cote togolaise recule de 5 m par an. Le pays perd ainsi chaque année une portion de 0,2 km<sup>2</sup> de son territoire. L'indice de santé des océans du Togo était de 31 (sur 100) en 2017 contre 62 en 2013, classant le pays au 175<sup>ème</sup> rang sur 221 pays recensés. Le taux de couverture du territoire par un système d'alerte précoce relatif aux catastrophes naturelles est passé de 2% en 2013 à 14% en 2016. En 2018, 2239 personnes ont été touchées par des catastrophes, dont 99% ont vu leurs moyens de subsistance perturbés ou détruits. En octobre 2021, le Togo a finalisé et soumis une CDN révisée, en prévision de la COP26 de la CCNUCC à Glasgow, qui appelle à une grande ambition à tous les niveaux d'action<sup>2</sup>.

### **3.5. Progrès en matière de préparation aux catastrophes**

Il a été reconnu que l'amélioration de la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace et pour « reconstruire en mieux » dans le relèvement, la réhabilitation et la reconstruction est importante pour atteindre les objectifs du cadre de Sendai. Le Togo a fait des avancés non négligeables en matière de préparation à la réponse aux catastrophes.

Le plan de contingence national multirisque et le plan ORSEC, outils phares de planification de la réponse aux catastrophes sont régulièrement actualisés et adaptés aux réalités de l'heure. Le plan national de contingence a évolué et est décliné au niveau régional en plans régionaux de contingence (PRC) dans le cadre d'un processus participatif de tous les acteurs. Ces PRC sont diffusés dans toutes les régions et préfectures et incluent un inventaire des moyens et capacités logistiques publics et privés disponibles dans les régions pour une réponse efficace et adéquate. En plus, un plan de préparation et de réponse (PPR) aux inondations est élaboré et

mise en œuvre chaque année pour minimiser les impacts des inondations sur les populations et leurs biens.

En matière d'intervention d'urgence, le gouvernement a fait un grand pas en se dotant d'une structure coordinatrice des actions de préparation et de réponse sur toute l'étendue du territoire. Il s'agit de l'ANPC qui est chargée de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de la protection civile, dont les missions sont entre autres : (i) la supervision des opérations de secours et de sauvetage des personnes et des biens en cas de catastrophes ; (ii) la mise à jour périodique des différents plans de prévention et de gestion de catastrophes ; (iii) la préparation et l'organisation des exercices de simulation ; (iv) l'information et l'éducation des populations en matière de protection civile ; (v) la formation du personnel et des acteurs intervenant dans le domaine de la protection civile ; (vi) la protection des personnes déplacées et des réfugiés en collaboration avec les structures concernées.

Ainsi, l'ANPC élabore et met à jour périodiquement les outils de planification de gestion des catastrophes, prépare et organise des exercices de simulation, informe et éduque les populations en matière de protection civile à travers les médias et des séances de sensibilisation de proximité en collaboration avec les autres acteurs de la PNRRC et avec l'appui technique et financier des partenaires.

S'agissant du renforcement des compétences des acteurs de la PNRRC, plusieurs formations ont été organisées portant sur les thématiques de : (i) gestion d'un centre des opérations d'urgences en partenariat avec la Garde Nationale du DAKOTA du Nord, (ii) sur le système de commandement des opérations en partenariat avec la Garde Nationale du DAKOTA du Nord, (iii) coordination inter-service de crise en partenariat avec le projet PCAO (Ambassade de France), (iv) transmissions niveaux 1et 2en partenariat avec le projet PCAO (Ambassade de France), (v) communication de crise en partenariat avec le projet PCAO (Ambassade de France), (vi) exercice sur table sur la gestion d'une inondation, (vii) évaluation rapide des dégâts post-catastrophes (CEDEAO), (viii) intégration de la RRC dans les curricula scolaires au Togo (CEDEAO), (ix) indicateurs locaux RRC, (x) utilisation du logiciel Global Mapper et autres, (xi) planification stratégique sectorielle, etc.

Les maires nouvellement élus n'ont pas une bonne connaissance des instruments de planification à la réponse. Les autorités locales sont régulièrement sensibilisées et formées sur les responsabilités en cas d'urgence et le mécanisme de remontée de l'alerte. Ils ont été dotés d'un instrument phare de gestion des urgences au niveau local. Il s'agit du guide de gestion des risques de catastrophes et des menaces.

Le gouvernement a renforcé ses capacités de pré positionnement à travers la disponibilité des moyens logistiques. Par ailleurs, il y a la possibilité d'utiliser le matériel de l'Organisation internationale de la protection civile (OIPC), pré-positionné à Tsévié pour le compte des pays de la sous-région.

Pour répondre aux chocs sur les prix des produits alimentaires, le Togo a mis en place une agence nationale de sécurité alimentaire (ANSAT). Par ce dispositif, le Togo s'est doté d'un maillon important de la réponse aux crises alimentaires. L'ANSAT a un accord de partenariat avec l'ANPC, facilitant la mobilisation des stocks en cas de catastrophe.

Les structures du Ministère des armées engagées dans la réponse aux urgences sont le Corps des Sapeurs-Pompiers, la Gendarmerie nationale togolaise et les Forces Armées togolaises. Les capacités du Corps des Sapeurs-pompiers ont été renforcées à travers le Projet Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres (PGICT) qui a permis d'ouvrir quatre casernes de Sapeurs-pompiers notamment à Lomé, Atakpamé, Sokodé et Dapaong ; ce qui porte l'ensemble des



casernes à six (06) sur l'ensemble du territoire national. Les capacités de réponses sont constamment renforcées au niveau national tout comme local à travers l'acquisition des équipements de secours et d'embarcation, de gilets et d'équipements de protection pour les Sapeurs-pompiers avant chaque saison des pluies. Cela a permis d'améliorer les délais pour la réponse.

Pour la réponse aux inondations, le Génie militaire est doté d'équipements permettant l'aménagement des sites avec le décapage et nettoyage des zones, l'aménagement des voies d'accès, l'ouverture et le reprofilage des voies, la construction d'infrastructures d'urgence, le montage des tentes, le transport du personnel et matériel, et l'approvisionnement en eau et la gestion des ordures en coordination avec l'ANASAP.

Il y a eu des avancés en soutien médical. La Direction Centrale du Service de Santé des Armées (DCSSA) dans la phase préparation a organisé des formations en santé publique, des exercices de simulation de gestion des urgences, la mise en place d'un dispositif d'astreinte, la mise en place d'un stock d'intrants projetables. Relativement à la réponse, les équipes médicales sont équipées pour se projetées sur les zones sinistrées pour la prise en charge médicale.

### **3.6. Collaboration, partenariat et coopération**

Le cadre institutionnel pour la réduction des risques au Togo est caractérisé par une pluralité et diversité d'acteurs qui collaborent et interagissent.

#### **3.6.1. Mécanismes de collaboration intra gouvernemental**

La création par arrêté n° 012/MERF du 17 avril 2007 de la plateforme nationale de concertation pour la prévention des risques de catastrophes naturelles et de l'Agence nationale de la protection civile (ANPC) par décret n°2017-011/PR du 31 janvier 2017 favorisent la collaboration intra gouvernemental.

En effet, la plateforme, cadre national par excellence de concertation et de coordination de réduction des risques de catastrophes (RRC), regroupe différentes catégories d'acteurs (gouvernementaux, du secteur privé et les organisations de la société civile).

La création de l'ANPC en tant qu'interlocutrice unique auprès des partenaires en développement, a occasionné une meilleure coordination des actions. Aussi, le décret portant création de l'ANPC implique-t-il plusieurs secteurs, à travers son conseil d'administration et son conseil de surveillance (Cf. Décret n°2017-011/PR du 31 janvier 2017).

#### **3.6.2. Partenariat public-privé**

Des ONG et organisations de la société civile (OSC) jouent un rôle clé en matière de RRC au Togo et sont partie prenante des plateformes RRC. Ils contribuent à la RRC à travers la mise en œuvre des plans de gestions environnementales, animation du SAP, des projets de développement communautaires, des sensibilisations et l'assistance humanitaire.

Les ONG et organisations de la société civile qui appuient le Togo en matière de RRC sont : la Croix-Rouge, l'Organisation de la charité pour un développement intégral (OCDI) ou le Secours Catholique, le Catholic Relief Services (CRS), Plan international Togo, CREPA, Care International, ADRA-Togo, Réseau mondial des organisations de la société civile pour la prévention des catastrophes (GNDRR), Faitière des ONGs du Togo (FONGTO), Union des

ONGs du Togo (UONGTO), Jeunes volontaires pour l'environnement (JVE), INADES Formation, etc.

### **3.6.3. Partenariat avec les pays du continent, les institutions régionales, continentales et internationales**

Le Togo entretient des relations de coopération et de solidarité avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour son développement mais aussi pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence. À titre d'exemple, le Togo collabore avec le Bénin dans le cadre de la gestion des inondations dans la vallée du Mono et la lutte contre l'érosion côtière et le Ghana dans le cadre des échanges d'expériences inter-agences ANPC-NADMO.

Membre de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), il participe à la mise en œuvre de la politique sous régionale sur la réduction et la gestion des catastrophes qui prône la coopération transfrontalière. D'autres partenariats de cet ordre sont à signaler :

- Entre le Togo-Ghana-Benin-Burkina Faso-ABV (Autorité du bassin de la Volta) pour la mise en place du modèle FEWS (Flood early warning system) ;
- Entre la Communauté électrique du Benin (CEB) l'Autorité du bassin du Mono (ABM), ANPC et Croix Rouge Togolaise et Béninoise pour la gestion du bassin du Mono ;
- Avec l'OIPC : dépôt du matériel d'intervention et de secours à Tsévié pour tous les pays de l'Afrique de l'Ouest ;
- Avec d'autres pays et institutions à la faveur des rencontres ou conférences internationales.

### **3.6.4. Partenariats avec les PTF**

La prise en compte de la RRC dans le pays fait aussi appel à divers Partenaires techniques et financiers (PTF). Selon leurs domaines de compétences, ces PTF soutiennent les efforts du gouvernement dans la réduction des risques de catastrophes et le soutien des populations victimes de situations d'urgence et de catastrophes.

Depuis quelques années, l'Agence nationale de la protection civile (ANPC) collabore avec le PNUD, le PAM, la FAO, l'UNICEF, la Banque mondiale et l'OIM en matière de la RRC.

D'une manière générale, les ressources financières fournies au pays pour la réduction des risques de catastrophes dans le cadre de la coopération internationale ont augmenté depuis 2015.

Les institutions régionales et PTF qui ont eu à manifester leur appui au Togo dans la gestion des situations d'urgence et de catastrophes sont, entre autres, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC), la Banque Ouest africaine de développement (BOAD), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque islamique de développement (BID), le Comité inter-États de Lutte contre la sécheresse au sahel (CILSS), l'Union africaine (UA), les Agences du Système des nations unies, des ambassades, etc.

## **3.7. Progrès dans la réalisation des objectifs du Cadre de Sendai**

Le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 a été adopté lors de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies à Sendai, au Japon, le 18 mars 2015. Il est le résultat des consultations des parties prenantes lancées en mars 2012 et des négociations intergouvernementales.

Pour mesurer les progrès accomplis en ce sens à l'échelle mondiale, sept objectifs ont été arrêtés au niveau international.

1. Réduire nettement, au niveau mondial, d'ici à 2030, la mortalité due aux catastrophes, de sorte que le taux moyen de mortalité mondiale pour 100 000 habitants pendant la décennie 2020-2030 soit inférieur au taux enregistré pendant la période 2005-2015
2. Réduire nettement, d'ici à 2030, le nombre de personnes touchées par des catastrophes, partout dans le monde, de sorte que le taux moyen mondial pour 100 000 habitants pendant la décennie 2020-2030 soit inférieur au taux enregistré pendant la période 2005-2015 ;
3. Réduire, d'ici à 2030, les pertes économiques directes dues aux catastrophes en proportion du produit intérieur brut (PIB) ;

Pour ce qui concerne les objectifs 1, 2 et 3, la mise en place et la dynamisation des plateformes nationales régionales et locales à travers les projets de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT), de renforcement de la résilience des communautés vulnérables face aux changements climatiques et aux catastrophes dans les zones sensibles, CREWS ont permis d'anticiper et de prendre des dispositions pour réduire la mortalité, le nombre de personnes touchées et les pertes économiques. Aussi, le système d'alerte précoce autrefois axé sur les inondations intègre progressivement les autres aléas pour permettre d'améliorer la prévention.

4. Réduire nettement, d'ici à 2030, la perturbation des services de base et les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles, y compris les établissements de santé ou d'enseignement, notamment en renforçant leur résilience

La mise en œuvre des actions en vue de réduire la perturbation des services de base et les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles est en cours. Elle se matérialise par la construction des ouvrages d'assainissement dans les zones inondables à travers les projets d'aménagement urbain du Togo (PAUT), d'infrastructures de développement urbain (PIDU), de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT).

D'autres projets à l'instar du projet d'amélioration des conditions sanitaires en milieu scolaire et rural des régions de la Kara et des Savanes (PASSCO 1 & 2) ont contribué à réduire ces perturbations.

5. Augmenter nettement, d'ici à 2020, le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe

Le Togo dispose depuis 2009 de sa stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes. Elle a été actualisée respectivement en 2013 et en 2022. En plus de cette stratégie, le Togo a élaboré en cette année sa stratégie nationale de relèvement post catastrophes. Avec l'appui technique et financier du PNUD, les communes les plus vulnérables du pays bénéficient de l'élaboration des plans d'action local de réduction des risques de catastrophes. Dix communes ont bénéficié de cet outil au cours de l'année 2021. Dix autres communes bénéficient également de ce plan pour le compte de l'année 2022.

6. Améliorer nettement, d'ici à 2030, la coopération internationale avec les pays en développement en leur fournissant un appui approprié et continu afin de compléter l'action qu'ils mènent à l'échelle nationale pour mettre en œuvre le présent Cadre ;

La coopération internationale s'intensifie de plus en plus en vue de la mise en œuvre du CAS. À cet effet, le Togo bénéficie régulièrement de l'appui des institutions onusiennes et bien d'autres dans le cadre du CAS. Mise à part les agences du système des Nations Unies au Togo (PNUD, OMS, PAM, FAO, UNICEF, OIM, UNFPA, ONUSIDA, OIT, BIT, ONUDI, HCR, UNREC, UNESCO), l'UNDRR, l'OMM, la Banque mondiale, l'initiative CADRI, la BOAD, la BAD, la CEDEAO, l'Union Africaine et les ambassades interviennent dans la réduction des risques de catastrophes.

7. Améliorer nettement, d'ici à 2030, l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisque et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe.

La mise en œuvre de certains projets comme le Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT), les projets WACA et Corridor (réalisation des ouvrages de protection côtière, travaux d'assainissement et de restauration des formations végétales), le projet de renforcement de la résilience des communautés vulnérables face au changement climatique et aux catastrophes dans les zones très exposées aux risques (2020-2024), le programme de renforcement du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP), le projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA) ont permis de mettre en place un système d'alerte précoce axé sur les inondations et de le renforcer. Progressivement, le pays est en train de passer à un système d'alerte précoce multirisques.

## **IV. Évolutions contextuelles, enjeux et défis nouveaux et émergents**

### **4.1. Changements de contexte et nouveaux enjeux – Rétrospective 2015-2022**

Les circonstances nationales de développement comprenant le développement politique et économique, le profil géo-climatique, les ressources biologiques, les ressources en eau, les établissements humains, la santé et la zone côtière ont peu évolué pour certaines sur la période 2015-2022, tandis que d'autres ont connu des situations particulières.

Le contexte politique a été marqué par les élections présidentielles de 2015, des grandes marches de 2017, des législatives de décembre 2018 suivi des réformes constitutionnelles, des élections municipales de juin 2019 et des élections présidentielles de février 2020<sup>4</sup>. Au plan humain, la population résidente du Togo a été estimée à 6 191 155 habitants en 2010<sup>5</sup>, une population projetée à 7,6 millions en 2020 et à 9,4 millions d'habitants en 2031, soit un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 2,3% entre 2010 et 2031<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> 4CN & 2RB, Rapport sur les circonstances nationales, 2019

<sup>5</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2010 au Togo

<sup>6</sup> INSEED, 2015 : Perspectives démographiques du Togo 2011-2031

Dans l'ensemble, le contexte économique national a été marqué par la poursuite des efforts pour maintenir la stabilité du cadre macroéconomique et améliorer l'environnement des affaires. Après avoir culminé à 9,6 % du PIB en 2016, le déficit budgétaire a été ramené à 2,1 % en 2017 pour remonter à un taux estimé à 6,7 % en 2018. L'inflation était négative en 2017 compte tenu de l'impact négatif de la crise politique de 2017 et de l'ajustement budgétaire qui ont limité la croissance du PIB réel entre 2016 et 2019. 53,5% (2017) de la population vit sous le seuil de pauvreté<sup>7</sup>. Le rythme annuel de croissance s'est accéléré jusqu'en 2020 où elle a connu une baisse significative due à la crise sanitaire relative à la pandémie à COVID-19 avant de reprendre timidement en 2021.

En effet, la pandémie à COVID-19 a exacerbé les conditions de vie des ménages. Cette pandémie a provoqué le ralentissement, voire l'arrêt des activités économiques (activités génératrices de revenus, commerce, emploi temporaire, échanges commerciaux) et la flambée des prix de transport. La dégradation des moyens d'existence a rendu problématique l'accès à l'aliment pour les populations vulnérables. La fermeture des frontières a impacté négativement le commerce local et régional des produits agricoles, déconnectant ainsi les zones excédentaires des zones déficitaires. La mise en place d'une coordination de haut niveau pour faire face au COVID-19 et l'activation des mécanismes d'urgence tel que le mécanisme de réponse immédiate (MRI) ont permis d'atténuer l'impact de cette pandémie.

Outre la COVID-19, les chocs climatiques et les changements climatiques ont accentué le phénomène d'érosion côtière, de dégradation des terres continentales et les conflits intercommunautaires. Malgré ce contexte, les efforts de l'État et des autres parties prenantes ont aboutis sur d'importantes réalisations à travers la mise en œuvre des politiques, programmes, plans et projets (voir sections [2.4](#), [2.5](#) et [2.6](#))

## **4.2. Enjeux émergents et contextes futurs – Prospective (à l'horizon 2030 et pour l'après 2030)**

Depuis une dizaine d'années, certains États de l'Afrique de l'Ouest sont confrontés à un extrémisme violent des groupes armés qui se caractérise par des attaques terroristes. Cette menace qui entre-temps semblait épargner le Togo a radicalement évolué depuis mai 2021. Le pays, en moins d'une année, a enregistré sept attaques terroristes. Ces attaques qui sont le résultat du débordement de la crise du Sahel ont occasionné dans la région des Savanes des pertes en vies humaines, des dégâts matériels importants, la désorganisation du tissu social et le déplacement massif des populations.

Face à ce problème, l'État, a entrepris des actions urgentes de sécurisation et d'assistance. La situation est d'autant plus préoccupante du fait que les attaques se produisent dans une zone très vulnérable où les indicateurs de développement sont les plus bas. Aussi, le déplacement des populations en pleine campagne culturale fait craindre une perte temporaire voire définitive de leur principal moyen d'existence.

La menace djihadiste actuelle entraînerait à court, moyen et probablement long termes plusieurs risques autant sociaux, qu'économiques et environnementaux. Les futures actions devraient à cet effet prendre pleinement en compte cette menace et ses répercussions.

---

<sup>7</sup> Plan national de développement du Togo, 2018-2022

Outre la menace djihadiste, les changements climatiques demeurent une préoccupation majeure. En effet, les projections climatiques réalisées pour les horizons 2025, 2050, 2075 et 2100 montrent pour les scénarios RCP4.5 et RCP6.0 que les températures moyennes et maximales connaîtront une hausse par rapport à la période de référence. Aussi, le littoral du Togo va connaître une élévation du niveau de la mer 11,07 cm en 2025 ; de 26 cm en 2050 et de 59,7 cm en 2100 par rapport à 19958. Les risques climatiques pourraient dans les prochaines années connaître une augmentation aussi bien en termes de fréquence que de sévérité.

## **V. Examen prospectif et recommandations**

### **5.1. Recommandations pour atteindre le résultat et l'objectif du Cadre de Sendai**

Pour parvenir à la réduction substantielle des pertes et des risques liés aux catastrophes en termes de vies humaines, d'atteinte aux moyens de subsistance et à la santé des personnes, et d'atteinte aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des collectivités, le pays doit :

- Poursuivre l'engagement politique d'intégration de la RRC dans le processus de planification ;
- Renforcer la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des actions de résilience.

### **5.2. Progrès dans l'évaluation des risques, l'information les concernant et leur compréhension**

En termes d'évaluation d'information et de compréhension des risques, les recommandations suivantes sont formulées :

- Renforcer les systèmes de surveillance hydrique et météorologique en les dotant d'équipement d'observation et de collecte de données modernes ainsi que des capacités humaines et techniques adéquates ;
- Intégrer la compréhension du 6e rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ;
- Intégrer la centralisation des données et des informations sur des risques de catastrophes (y compris les changements climatiques et autres risques) collectées par les diverses institutions responsables ainsi que leur dissémination dans les missions de l'observatoire national de l'environnement en cours de mise en place au niveau de l'ANGE ;
- Mener une évaluation des risques en intégrant des études, des analyses, des cartographies de risques de catastrophes et des risques liés aux changements climatiques pour tous types de risques ou zones géographiques élaborées jusqu'à présent par diverses institutions afin de créer un profil de risques de catastrophes multi-aléas, multi-sectoriel et multi-niveau ;
- Assurer une bonne dissémination des études, analyses, cartographies des risques menées au niveau sectoriel et dans diverses zones du pays à travers l'accès libre pour tous les intervenants dans les thématiques liées à la réduction des risques et aux changements climatiques. Des cartographies précises des zones inondables habitées devraient être élaborées, ainsi que des cartographies de la dynamique hydrique ;

---

<sup>8</sup> Établissement des scénarios climatiques au Togo, 2019

- Renforcer les capacités des cadres à tous les niveaux administratifs sur les concepts clés de la réduction des risques de catastrophes et changements climatiques ;
- Organiser des séances de formation sur les concepts clés de la réduction des risques de catastrophe et les changements climatiques spécialement conçus pour les médias (TV, radio, internet, journaux) afin de faciliter une meilleure communication sur les thématiques liées aux risques et une communication plus efficace en situation de crise ;
- Renforcer la collaboration à l'échelle locale afin de diffuser les informations relatives aux risques de catastrophe en faisant intervenir les organisations locales et les organisations non gouvernementales.

### 5.3. Progrès dans la gouvernance et la gestion des risques

Si le Togo dispose d'une politique nationale de protection civile depuis 2017, le pays ne dispose pas encore d'une politique nationale pour la réduction des risques de catastrophes et d'une loi sur la RRC.

La politique nationale RRC articuler d'un Plan/Programme d'action pluriannuel s'avère indispensable et devra :

- Intégrer une vision holistique de la RRC prenant en compte tous les éléments pertinents à la RRC et à l'adaptation aux changements climatiques (prévention – mitigation – préparation– réponse – relèvement et reconstruction – suivi – adaptation) ;
- Intégrer les références aux aspects sectoriels en définissant les rôles et responsabilités de toutes les institutions et intervenants, étatiques et non étatiques ;
- Assurer la cohérence entre la politique nationale de la protection civile (2017-2030), la future politique nationale RRC et la stratégie nationale RRC révisée afin de simplifier et de consolider le cadre politique ;
- Accentuer la sensibilisation sur les RRC ;
- Renforcer l'intégration des RRC au niveau communal ;
- Prendre une réglementation qui contraint les communes à prendre en compte les RRC dans leur budget ;
- Inclure de manière significative les autorités locales, le secteur privé, le monde académique, les Organisations de la Société Civile, les Partenaires du développement dans la mise en œuvre et le suivi du cadre de Sendai ;
- Inclure des activités liées au genre ciblant les femmes, les jeunes et des personnes en situation de handicap dans les politiques sectorielles, les plans d'action et de travail et leur doter d'un budget ;
- Formaliser les relations entre l'ANPC et toutes les autres institutions étatiques et autres à travers des mémorandum d'entente afin de faciliter la coordination et la coopération intra-institutionnelle à tous les échelons ;
- Renforcer le rôle des OSC locales dans la gestion des RRC pour réaliser efficacement les engagements du cadre de Sendai ;
- Comprendre et remédier à la faiblesse de la gouvernance que COVID 19 a démontrée.
- Tirer les leçons des éléments socioéconomiques et politiques de la réduction des risques mis en évidence par la pandémie.
- Inclure les jeunes leaders à tous les niveaux de la prise de décision en matière de réduction des risques de catastrophes.

- Établir des mécanismes de gouvernance efficaces et institutionnaliser la coordination intersectorielle entre toutes les parties prenantes pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des risques incluant le handicap.
- Revoir à la hausse le budget alloué à la RRC.

#### **5.4. Progrès dans les investissements dans la réduction des risques et la résilience**

Pour un meilleur accroissement de la résilience des personnes et une réduction des risques de catastrophes dans les secteurs prioritaires, les investissements futurs devraient prioriser les actions ci-dessus :

- Doter les grandes villes de schéma directeur d'assainissement ;
- Réaliser les ouvrages d'assainissement et d'adduction en eau potable ;
- Mettre en place un système de gestion efficace des déchets ;
- Former les agents d'hygiène assainissement et activer leur service sur le terrain ;
- Recalibrer les lits des cours d'eau ;
- Promouvoir les systèmes de production agricole résilients ;
- Renforcer la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ;
- Promouvoir les énergies renouvelables ;
- Renforcer l'application du principe pollueur payeur ;
- Mettre l'accent sur l'éducation civique en matière de RRC ;
- Poursuivre l'aménagement et la réhabilitation des infrastructures socio collectives de base (caniveaux, pont, bassins collecteur, forage etc) ;
- Promouvoir l'assurance maladie pour tous ;

#### **5.5. Progrès en matière de préparation aux catastrophes**

Le pays a fait des efforts en matière de préparation aux catastrophes depuis 2007 ; néanmoins beaucoup reste à faire. Les orientations en termes de préparation d'ici 2030 sont :

- Définir les seuils de déclaration d'une catastrophe et les traduire en actions concrètes dans des procédures opérationnelles standard des documents de planification à la réponse partagés avec tous les intervenants ;
- Formaliser la mise en place d'un numéro d'appel d'urgence et disséminer l'information sur son existence ;
- Opérationnaliser les 3 centres des opérations et des urgences et établir un quatrième centre opérationnel d'urgence à Dapaong (Savanes) pour raccourcir les temps d'intervention ;
- Doter l'ANPC d'une présence Régionale dans chacune des cinq régions du Togo ;
- Renforcer les capacités de déploiement sur l'eau (pirogue, zodiac, gilets de sauvetage) dans les zones à risque d'inondation ;
- Renforcer les capacités par la réalisation d'équipements de secours d'embarcations, de gilets et d'équipements de protection ;

#### **5.6. Collaboration, partenariat et coopération**

Les initiatives et partenariats nouveaux qui devront être développés pour soutenir le gouvernement d'ici 2030, afin d'atteindre le résultat et l'objectif du Cadre de Sendai



consisteront à :

- Renforcer le partenariat existant ;
- Identifier de nouveaux partenaires techniques et financiers intervenant dans les domaines prioritaires surtout (RRC, sécurité alimentaire, énergie renouvelable, infrastructures résilientes, etc.) et tisser des relations avec eux ;
- Initier des partenariats public-privé ;
- Procéder au transfert de technologies et connaissances sur la RRC ;
- Renforcer les capacités du pays dans le domaine agricole pour lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (renforcement des agropoles, appui en intrants, etc.) ;
- Promouvoir un renforcement des capacités du gouvernement et des institutions impliquées dans la gestion des risques de catastrophes au niveau national et local à travers les questions liées au genre dans les efforts de réduction des risques de catastrophes (tel que recommandé par le rapport diagnostic du Partenariat CADRI sur les risques de catastrophes au Togo en 2020) ;
- Intensifier l'investissement en RRC et Changements climatiques à travers une mobilisation conséquente des ressources financières ;
- Dynamiser les plateformes régionales RRC ;
- Mettre en place les plateformes communales RRC pour une gestion décentralisée des situations d'urgence et de catastrophes ;
- Elaborer des indicateurs permettant d'évaluer les risques de catastrophes afin d'intégrer l'estimation des coûts potentiels lors de l'analyse des budgets sectoriels annuels et l'évaluation de l'impact des catastrophes, en impliquant le ministère chargé de la planification ;
- Améliorer le système de coordination en le dépouillant des difficultés inhérentes à son bon fonctionnement : similitude des rôles et responsabilités des différentes institutions intervenant dans la RRC ;
- Vulgariser les divers textes de loi relatifs aux mandats des institutions qui jouent des rôles dans la thématique RRC et la réponse aux urgences/catastrophes au niveau national (ANPC ; Ministères chargés de l'Environnement ; de l'Action sociale ; des Armées/Corps des Sapeurs-pompiers ; etc.) ;
- Poursuivre la mise en œuvre du cadre d'action de Sendai aux fins de réduire la vulnérabilité des populations aux catastrophes.

## Bibliographie

Analyse Commune de Pays (CCA), Rapport Version finale, 2022

Bilan commun de pays complet du Togo, 2018

Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030

4CN & 2RB, Rapport sur les circonstances nationales, 2019

Diagnostic des capacités en matière de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation au changement climatique, Togo, 2020

Établissement des scénarios climatiques au Togo, 2019

Évaluation du coût historique de la dégradation de la côte y compris la vulnérabilité des communautés côtières du Togo, 2022

Forum politique de haut niveau : Rapport du Togo, 2022

Recensement Général de la Population et de l'Habitation au Togo, 2010

Perspectives démographiques du Togo 2011-2031, 2015

Plan national de développement du Togo, 2018-2022

Politique nationale de la protection civile 2017-2030

Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes du Togo, 2022-2026